



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREFECTORAL-N° 2014148\_0004 du 23 MAI 2014

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités  
territoriales et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie  
et des enquêtes publiques

modifiant l'arrêté préfectoral n° 664 du 26 avril 2013 relatif à la composition de la formation spécialisée dite «des sites et paysages» de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

**LE PREFET DE LA HAUTE-SAÔNE**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral n° 664 du 26 avril 2013 relatif à la composition de la formation spécialisée dite «des sites et paysages» de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (renouvellement) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014022-0005 du 22 janvier 2014 modifiant l'arrêté préfectoral n° 664 du 26 avril 2013 relatif à la composition de la formation spécialisée dite «des sites et paysages» de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU la proposition conjointe de l'association des maires de France 70 et de l'association des maires ruraux de France 70 du 12 mai 2014;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R E T E**

**Article 1 : le 2<sup>ème</sup> collège – Quatre représentants élus des collectivités territoriales :**

est modifié comme suit en ce qui concerne la désignation d'un maire et d'un représentant d'établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire par les associations départementales des maires :

**Titulaires**

Madame Marie-Odile HAGEMANN  
Maire  
70300 FONTAINE-LES-LUXEUIL

**Suppléants**

Monsieur Jean-Jacques NOEL  
Maire  
70190 CIREY-LES-BELLEVAUX

.../...



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

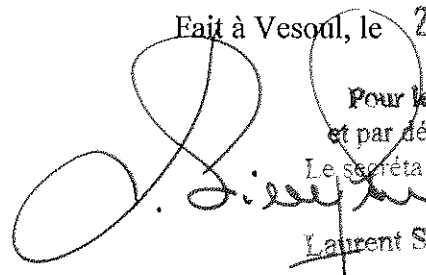
Monsieur Hervé EPLE  
Vice-président de la communauté de communes  
du Triangle Vert

Monsieur Gilles MARTINET  
Vice-président de la communauté de  
communes de la Haute Vallée de l'Ognon

Le reste sans changement.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Vesoul, le 23 MAI 2014

  
Pour le préfet  
et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Laurent SIMPLICIEN